

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance ordinaire du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre, à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nathalie LALLIER.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	3
Votants	10

Présents :

Nathalie LALLIER, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Bernard PINGUET, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Catherine REYT a donné pouvoir à Carole OUVRARD, Marie-Noëlle LE BEUZ a donné pouvoir à Bernard PINGUET

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2023_020

OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS, expose,

VU les dossiers présentés, et les attributions accordées entre le 17 juillet 2023 et le 4 septembre 2023.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Nathalie LALLIER,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE des aides suivantes :

- 1) Prise en charge des repas à domicile du 5 juillet au 31 juillet 2023
- 2) Aide financière d'un montant de 300 € à verser directement à Total Energie.
- 3) Bons alimentaires d'un montant de 100 € pour le mois de septembre.
- 4) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour le mois de septembre.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 26 septembre 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.